

## SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six février le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

### Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

### Procurator(s) :

M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton, Mme HARISTOY Marie-Agnès donne pouvoir à M. COSCARAT Jean Michel

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme HARISTOY Marie-Agnès

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 20 février 2024- date d'affichage : 20 février 2024

## **OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES - NOMENCLATURE 9.1**

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des salles communales.

M. le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur et précise qu'une des modifications prend en compte la participation aux frais d'énergie suite à l'augmentation du coût de l'électricité.

Une participation aux frais d'énergie sera désormais demandée. Les modalités de cette participation sont définies au Titre II Article 5 du règlement intérieur.

PAR CES MOTIFS, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur des salles communales
- **VALIDE** la participation aux frais d'énergie désormais fixée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

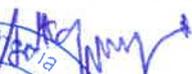
CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 04/03/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 04/03/2024

Le Maire,



**Antton CURUTCHARRY**



Baigorriko herriko etxea  
Mairie de Saint-Etienne-de-Baigorri  
64430